

CAP sur l'Astreinte téléphonique de Bayonne	p.1
CAP sur le Guide régionale des Soins Palliatifs	p.1
CAP sur les bénévoles d'accompagnement	p.2
CAP sur les Rendez-vous	p.2

CAPédito

Avant la pause estivale, nous vous proposons un récapitulatif des événements importants survenus dans la région au cours de ce premier semestre 2018. Nous vous présentons l'astreinte téléphonique en soins palliatifs de Bayonne, le Guide régional des soins palliatifs de la Nouvelle-Aquitaine ainsi que la création d'affiches sur les Bénévoles d'accompagnement. Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous dès septembre pour de nouvelles aventures.

CAP sur Bayonne : l'astreinte téléphonique en soins palliatifs

Chaque année, le nombre d'appels passés au SAMU ne cesse de grossir. En 2017, sur l'ensemble du territoire national, le SAMU a comptabilisé plus de 25 millions d'appels, soit un peu plus de 68 000 par jour. En fonction des urgences, ces appels sont ensuite redirigés vers les professionnels adéquats. Les référents médecins intervenants ne sont pas forcément formés aux soins palliatifs.

Pourquoi un tel projet ?

Depuis une vingtaine d'années, l'offre en soins palliatifs sur le territoire de Bayonne se développe. En effet, le territoire de Bayonne est constitué d'une USP, de Lits Identifiés de Soins Palliatifs (LISP), d'une équipe mobile, d'un réseau territorial centré sur le domicile (réseau Palliador), et de personnes référentes au sein d'établissements, d'HAD ou de libéraux formés.

Le développement croissant de l'offre de soins palliatifs a amené les différentes structures identifiées soins palliatifs à répondre au projet médical du territoire de Bayonne organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2006. Le projet concernait la mise en place d'une astreinte téléphonique en soins palliatifs. Ce projet a été repris et validé par l'ARS en août 2017 et son démarrage fut effectif le 1er avril 2018.

Son fonctionnement

Destinée aux médecins urgentistes, médecins de garde, infirmiers et à tout autre professionnel de santé du domicile ou en établissement, cette astreinte de soins palliatifs répond aux questions d'urgence identifiées comme palliatives.

L'astreinte traite toutes les questions portant sur des personnes atteintes de maladie grave, évolutive ou terminale, au domicile ou en établissement, suivies ou non par une structure de soins palliatifs. Aujourd'hui, 4 médecins formés et expérimentés en soins palliatifs ont accepté de prendre part à l'astreinte. Depuis le 1er avril, il y a eu entre 5 à 10 appels.

Les horaires

Cette astreinte est ouverte les jours ouvrés de la semaine, de 18h30 à 8h30 le lendemain, les weekends du samedi 13h au lundi 8h30 et les jours fériés de 8h30 à 8h30 le lendemain.

CAP sur le Guide régional des soins palliatifs en Nouvelle-Aquitaine

En 2015, la Casspa 49 et les équipes mobiles de soins palliatifs du Maine-et-Loire, soutenu et accompagné par le Fonds pour les soins palliatifs, ont créé le guide départemental « *Accompagnement et soins Palliatifs en pratique* ». Fort de ce succès, le Fonds pour les soins palliatifs a décidé de décliner ce projet dans chacune de nos régions.

Cette année, la Nouvelle-Aquitaine a été sollicitée pour aider à la rédaction de ce guide. CAPalliatif et l'ensemble des acteurs en soins palliatifs de la Nouvelle-Aquitaine ont activement participé à la concrétisation de ce projet. Destiné aux professionnels de santé et du médico-social, ce guide recense

ainsi les différentes équipes et acteurs de proximité en soins palliatifs, les aides possibles pour les accompagnants ainsi que les structures et associations pouvant contribuer au soutien des personnes gravement malades et de leurs proches.

10 000 exemplaires ont récemment été livrés dans nos locaux avant d'être distribués dans toute la région Nouvelle-Aquitaine. Le guide est également disponible sur notre site en cliquant [ici](#)



CAP sur les Bénévoles d'Accompagnement

Plusieurs associations de bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs sont présentes sur la Nouvelle-Aquitaine. Après sélection, le bénévole d'accompagnement, reconnu par l'article L1111-5 du code de la santé publique*, adhère à une association qui le forme conformément à la charte de cette dernière. Le bénévole intervient auprès de la personne concernée, toujours avec son accord, sur demande des soignants, des personnes malades ou de leur entourage. Selon les associations, le bénévole peut se déplacer dans les structures sanitaires, médico-sociales ou à domicile, après évaluation de la situation et des disponibilités de chacun.

Actuellement, les associations rencontrent les problèmes suivants :

- manque de connaissance des missions du bénévole auprès du grand public et de certains services,
- difficultés de recrutement de bénévoles.

Partant de ce constat, un groupe de travail a été constitué ayant pour objectifs de présenter les bénévoles d'accompagnement, leur formation et leur valeur-ajoutée. Deux affiches ont été créées :

- une à destination des professionnels de santé,
- une à destination des personnes malades et leurs proches.

Ces deux affiches seront suivies d'un dépliant qui répondra aux questions que nous nous posons sur ces bénévoles.

* Article L1111-5 du code de la santé publique « Des bénévoles, formés à l'accompagnement de la fin de vie et appartenant à des associations qui les sélectionnent, peuvent, avec l'accord de la personne malade ou de ses proches et sans interférer avec la pratique des soins médicaux et paramédicaux, apporter leur concours à l'équipe de soins en participant à l'ultime accompagnement du malade et en confortant l'environnement psychologique et social de la personne malade et de son entourage »

CAP sur les rendez-vous

20 - 21 septembre à Artigues : 9^{ème} Congrès de la SGBSO sur « Le Défi du bien vieillir dans un monde en pleine évolution numérique ». Inscription [ici](#)

7-13 octobre à Bordeaux : Les Rendez-vous de la place Camille Jullian

9 octobre à Paris : 1^{er} Colloque International des Experts en Soins Palliatifs - programme à venir (sfap)

16 octobre à Bordeaux : 14^{ème} Journée régionale des EMSP de Nouvelle-Aquitaine « Soins palliatifs et psychiatrie : à la croisée de deux mondes »

18-19 Octobre à Paris : 10^{ème} congrès national des soins oncologiques de support : « Gérer, ensemble les effets de la maladie et des traitements » - Information [ici](#)

17 novembre à Bordeaux : 1^{er} colloque d'Accompagnement et de Soins Palliatifs de Nouvelle-Aquitaine